



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Clermont-Ferrand, le

19 MARS 2018

SERVICE HABITAT RÉNOVATION URBAINE

Affaire suivie par Julien PITTION
Tél : 04 73 43 16 93
julien.pittion@puy-de-dome.gouv.fr

Le Préfet du Puy-de-Dôme

à

Liste des destinataires in fine

Instauré par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le chèque énergie est un nouveau dispositif d'aide au paiement des dépenses d'énergie pour les ménages à revenus modestes, déployé en 2018 sur l'ensemble du territoire national après deux années d'expérimentation.

Le chèque énergie remplacera les tarifs sociaux de l'énergie et sera attribué automatiquement aux ménages répondant aux conditions de ressources, sur la base de leur déclaration de revenu.

Le chèque énergie leur permettra de régler leurs factures d'énergie ainsi que certains travaux de rénovation énergétique.

Dans le Puy-de-Dôme, les 34 000 ménages éligibles recevront le chèque énergie à leur domicile entre le 2 avril et le 15 avril, date prévisionnelle.

Afin d'améliorer la diffusion de ce dispositif auprès des ménages, et de s'assurer de sa bonne compréhension je vous invite à relayer largement cette information sur vos journaux ou bulletins d'informations et vos sites internet.

Vous trouverez en pièce jointe des plaquettes de présentation du chèque énergie, ainsi qu'une liste de questions/réponses, que vous pourrez également obtenir sur le site internet de la Préfecture du Puy-de-Dôme ou le site internet officiel dédié au chèque énergie (www.chেকেenergy.gouv.fr).

Le Préfet,

Jacques BILLANT

Liste des destinataires :

- **Conseil départemental du Puy-de-Dôme**
- **Ensemble des EPCI du département**
- **Association des Maires du Puy-de-Dôme**
- **Association des Maires ruraux du Puy-de-Dôme**
- **Ensemble des communes du département**
- **ADEME**
- **ADHUME**
- **ADIL 63**
- **UDCCAS 63**
- **SOLHA 63**
- **Urbanis**
- **Association interbailleurs du Puy-de-Dôme**
- **CAF**
- **Mutualité Sociale Agricole**
- **Organisations professionnelles : FFB, CAPEB**
- **Fondation Abbé Pierre**
- **UFC Que choisir**
- **CLCV**